



Le GRÉSIVAUDAN
communauté de communes

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LE GRÉSIVAUDAN

SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 28 JUIN 2021
Délibération n°DEL-2021-0260

OBJET : Attractivité touristique et 50ème anniversaire des 7 Laux

Nombre de sièges : 74
Membres en exercice : 74
Présents : 48
Pouvoirs : 17
Absents : 0
Excusés : 26
Pour : 65
Contre : 0
Abstention : 0
N'ayant pas pris part au vote : 0

Acte rendu exécutoire
après transmission en
Préfecture le

8.7.21

et affichage le

8.7.21

Secrétaire de séance :
Philippe LORIMIER

Le 28 juin 2021 à 18h30, le conseil communautaire de la communauté de communes Le Grésivaudan s'est réuni, sous la présidence de Monsieur Henri BAILE, président. Convocation dûment faite le 22 juin 2021.

Présents : Henri BAILE, Laurence THERY, Claude BENOIT, Françoise MIDALI, Patrick BEAU, Coralie BOURDELAIN, Roger COHARD, Régine MILLET, Philippe LORIMIER, Annick GUICHARD, Jean-François CLAPPAZ, Christophe BORG, Sidney REBBOAH, Julien LORENTZ, François BERNIGAUD, Anne-Françoise BESSON, Cédric ARMANET, Patricia BAGA, Michel BASSET, Alexandra COHARD, Cécile CONRY, Isabelle CURT, Brigitte DESTANNE DE BERNIS, Christophe DURET, Thierry FEROTIN, Michèle FLAMAND, Ilona GENTY, Martin GERBAUX, Vincent GOUNON, Mylène JACQUIN, Martine KOHLY, Richard LATARGE, Hervé LENOIRE, Marie-Béatrice MATHIEU, Christelle MEGRET, Clara MONTEIL, Emmanuelle MOREAU, François OLLEON, Serge POMMELET, Claire QUINETTE-MOURAT, Franck REBUFFET-GIRAUD, Sophie RIVENS, Cécile ROBIN, Olivier ROZIAU, Christophe SUSZYLO, Martine VENTURINI, Françoise VIDEAU Roger GIRAUD

Pouvoir : Olivier SALVETTI à Mylène JACQUIN, Philippe BAUDAIN à Henri BAILE, Michel BELLIN - CROYAT à Christophe BORG, Dominique BONNET à Jean-François CLAPPAZ, Brigitte DULONG à Martine KOHLY, Agnès DUPON à Martine VENTURINI, Christophe ENGRAND à Régine MILLET, Pierre FORTE à Christophe SUSZYLO, Claudine GELLENS à Françoise VIDEAU, Philippe GENESTIER à Claude BENOIT, Alain JOLLY à Martin GERBAUX, Valérie PETEX à François BERNIGAUD, Adrian RAFFIN à Laurence THERY, François STEFANI à Roger COHARD, Annie TANI à Serge POMMELET, Damien VYNCK à Cécile ROBIN, Brigitte SORREL à Martine KOHLY

Nous le savons, notre territoire, jalonné de sentiers et de sommets, offre un terrain de jeu incroyablement riche pour les amoureux tant de sensations fortes que de paysages spectaculaires et d'activités ludiques. Avec ses 3 stations communautaires (Les 7 Laux, Le Collet en Belledonne et Le Col de Marcieu en Chartreuse), la communauté de communes Le Grésivaudan est aujourd'hui un acteur majeur de la montagne sur le territoire et en Isère.

Durant 1 an, nos destinations touristiques ont souffert de ce que l'on peut maintenant qualifier d'année blanche. Les conditions sanitaires exceptionnelles nous ont même contraint de reporter les festivités prévues pour célébrer le 50^{ème} anniversaire des 7 Laux prévu dès l'été 2020.

Le retour à la normale devant maintenant s'opérer au plus vite, nous proposons de transformer ce report en opportunité. En effet, pouvant considérer que le pire est derrière nous et que nous ne revivons pas un tel scénario lors des saisons à venir, Le Président vous propose de consacrer la somme de 100 000 euros à un plan de communication et un programme d'animations spécifique pour accompagner les festivités qui débuteraient lors de la saison hivernale 2021 jusqu'à l'été 2022. Objectifs, se donner les moyens de faire revenir au plus vite la clientèle locale (habitants comme voisins des métropoles grenobloise et chambérienne) et prospecter pour séduire de nouveaux foyers à l'échelle régionale, nationale voir internationale.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Ce plan, bien que très orienté vers la station des 7 Laux, profitera nécessairement à la notoriété du territoire et de l'ensemble de ses destinations à travers l'office du tourisme communautaire et sa centrale de réservation.

Cette stratégie, pilotée par la communauté de communes et coordonnée par l'office du tourisme Belledonne-Chartreuse serait financé par l'ensemble des différentes structures satellites de la communauté de communes en lien avec la station 4 saisons et de la manière suivante :

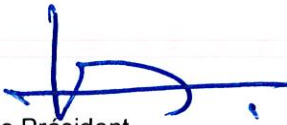
	Montants TTC	Commentaires
SEM 7 Laux	10 000 €	
EPIC Stations du Grésivaudan	10 000 €	
Office du Tourisme Belledonne-Chartreuse	30 000 €	Budget exceptionnel dédié à l'animation de cet anniversaire.
Communauté de communes Le Grésivaudan	50 000 €	Sommes dégagés des budgets tourisme et communication
TOTAL	100 000 €	

Ainsi, Monsieur le Président propose de consacrer la somme de 100 000 euros à un plan de communication et un programme d'animations spécifique pour accompagner les festivités qui débuteraient lors de la saison hivernale 2021 jusqu'à l'été 2022.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité cette délibération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.
Au registre ont signé tous les membres présents.
POUR COPIE CERTIFIÉE CONFORME ET EXECUTOIRE

Crolles, le 28 juin 2021


Le Président,
Henri BAILE

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.